

AVANT-PROPOS

En concluant la première Conférence nationale des finances publiques réunie le 11 janvier 2006, je m'étais engagé à présenter au Parlement lors du débat d'orientation budgétaire un engagement national de désendettement conforme au pacte de stabilité et de croissance qui nous lie à nos partenaires européens.

Cet engagement répond à une exigence de vérité vis-à-vis des Français. Notre dette a triplé en proportion de la richesse nationale depuis 25 ans. Cette évolution a représenté souvent le choix de la facilité, dans la mesure où les périodes de croissance n'ont pas été mises à profit pour réduire de manière significative les déficits et la dette.

Le recours à l'emprunt est légitime lorsque celui-ci vient financer des investissements nécessaires à l'avenir et porteurs de croissance. Il constitue une menace pour les générations futures lorsqu'il finance des dépenses courantes : il risque, du fait de la charge des intérêts, de supprimer les marges de manœuvre de l'action publique et de mettre en cause le financement de notre modèle social.

Le Gouvernement est, pour sa part, déterminé à tirer profit du retour de la croissance pour engager la baisse de la part de la dette politique dans le PIB.

Pour diminuer cette part il faut de la détermination et de la persévérance. Cela ne peut pas passer par une augmentation des prélèvements qui nuirait à la croissance et à l'emploi. C'est ainsi que le gouvernement poursuit un objectif d'amélioration du pouvoir d'achat et de compétitivité fiscale qui se traduira en 2007 par 6 milliards d'euros de baisse d'impôts.

Pour diminuer la part de la dette dans le PIB, il faut conduire une profonde action de modernisation de l'Etat, et non une politique aveugle de réduction des dépenses, en nous appuyant sur la LOLF et sur les audits. Le Gouvernement est déterminé à concentrer les moyens là où cela est nécessaire : dans certains domaines, il est possible de réaliser des économies et de réduire les effectifs tout en préservant ou en améliorant la qualité du service public. Dans d'autres domaines, nous prévoyons des effectifs supplémentaires pour mettre en œuvre nos priorités : c'est le cas en matière de sécurité, de justice, de recherche et d'enseignement supérieur.

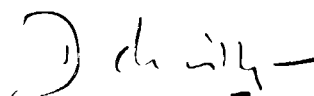
Pendant 4 ans, nous avons stabilisé les dépenses de l'Etat au niveau de l'inflation. Nous en tirons les fruits aujourd'hui. Notre déficit public a été ramené à 2,9 % du PIB en 2005, pour la première fois depuis 2001. Nous sommes le seul des quatre grands pays de l'Union européenne jusqu'alors en situation de déficit public excessif à être revenu en 2005 sous le seuil des 3 %.

La politique de croissance et la mise en place d'outils modernes de gestion publique nous permettent d'aller plus loin en 2007. C'est en respectant l'objectif de maîtrise de la dette dès 2007 que nous serons dans la voie du retour à l'équilibre de nos comptes publics et d'une dette inférieure à 60% du PIB en 2010.

L'engagement de désendettement du Gouvernement tient en 8 points :

1. Nous réduirons notre déficit public à 2,8% du PIB en 2006.
2. La dette publique diminuera de plus de 2 points de PIB en 2006, grâce notamment à l'optimisation de la gestion de la trésorerie de l'État.
3. Les dépenses de l'État progresseront d'un point moins vite que l'inflation en 2007. Cette baisse s'appuiera sur l'action de modernisation des administrations que permettent la mise en place de la LOLF et la démarche des audits.
4. Les personnels de l'État seront intéressés à l'action de modernisation à raison de 50 % des économies réalisées sur les effectifs.
5. En 2007, le déficit devrait être ramené au seuil qui permet de stabiliser la part de la dette publique dans la richesse nationale. C'est le préalable à une dynamique vertueuse.
6. L'évolution de la fiscalité et les choix de dépenses publiques viseront en 2007, comme en 2006, à favoriser un rythme de croissance de plus de 2 %, condition d'une réduction rapide de la dette.
7. Le gouvernement s'engage à poursuivre le dialogue avec les collectivités locales et les organismes de protection sociale, dans le cadre notamment du conseil d'orientation des finances publiques. Notre volonté n'est pas d'imposer aux autres acteurs de la dépense publique des contraintes nouvelles, mais au contraire, dans le respect de la liberté des collectivités locales et de l'autonomie de la Sécurité Sociale, d'accroître l'efficacité et la cohérence de nos interventions respectives.
8. Les différents ministères devront inscrire leurs choix de gestion dans la durée afin de dépasser l'horizon annuel, notamment en matière de politique des ressources humaines et de décisions d'investissement.

Pour être efficace, un effort de désendettement nécessite une vision claire des besoins de notre pays et de la constance dans la mise en œuvre. Le Gouvernement apportera à la représentation nationale toutes les informations nécessaires sur ces orientations qui sont respectueuses des générations futures.



Dominique de VILLEPIN